

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019

Délibération n°INF\_2019.CA.24

Intitulé et descriptif de l'objet :

**Subvention à des associations de doctorants :**

**Les versements à des associations de doctorants par les écoles doctorales**

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

## Membres :

- Effectif statutaire : 45  
*(nombre de membres composant le conseil)*
- Membres en exercice : 45  
*(effectif statutaire-sièges vacants)*
- **Quorum : 23**
  
- Membres présents : 20
- Membres représentés : 8  
*(nombre de personnes ayant donné procuration)*
- Total : 28

Le Conseil d'administration prend acte de l'information.

Fait le 13 décembre 2019

L'Administrateur provisoire d'UBFC  
Luc JOHANN



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »